



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/04/14

Reçu en Préfecture le : 30/04/14  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 28 avril 2014**  
**D - 2014/226**

***Aujourd'hui 28 avril 2014, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

**Excusés :**

Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana marie TORRES

## **Cité des Civilisations du vin. Avenant au marché de travaux 2013-237. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D2013-254 en date du 29 avril 2013 le marché n° 2013-237 relatif au lot gros œuvre/clos/couvert de la Cité des civilisations du vin a été attribué au groupement GTM BATIMENT AQUITAINE/SIDF/FARGEOT Lamellé Collé/CAILLAUD Lamellé Collé / SATOB CONSTRUCTION BOIS / SMAC/COVERIS et GARRIGUES pour un montant de 28 216 921,41 € HT -valeur janvier 2013-.

Le bâtiment est fondé sur 300 pieux ancrés dans la couche calcaire située à environ 25 mètres de profondeur.

Lors de la réalisation de ces pieux, l'entreprise est tombée sur des ouvrages anciens en béton situés en profondeur sous deux zones différentes. La première, au droit des fosses ascenseurs de la tour a pu être purgée au moyen d'engins mécaniques mobiles : tractopelle et brise béton.

Le second massif béton, situé sous l'amorce sud de la rampe pompier, ne peut en revanche être démoli car trop profond, très ferrailé et d'une épaisseur très importante de 4 à 8 mètres. Il a donc été étudié la mise en œuvre de micropieux forés au travers du massif en béton, liés en tête par des longrines de redressement. Cette solution a reçu l'approbation du maître d'œuvre et du contrôleur technique.

Par ailleurs, il a été proposé d'ajuster certaines prestations techniques et de supprimer des ouvrages jugés aujourd'hui non indispensables :

- modification acrotère bâtiment butte et remplacement sur voile arrière du thermédia par béton auto-plaçant
- création d'un palier de liaison au niveau R + 6
- modification des caniveaux de la tour
- création d'un guichet dans le local SSI
- suppression de l'escalier entre les deux niveaux de bureaux
- suppression d'une dalle mezzanine local technique
- optimisation traitement anti-termites
- suppressions de maçonnerie dans le local nacelle
- élargissement de la porte du local CVC rez-de-chaussée

Le marché de travaux concerné par ces modifications doit être adapté en conséquence :

	<b>Montant en € HT</b>
Montant initial du marché	28 216 921,41
Montant avenant n° 1	Sans incidence financière
Montant du présent avenant	88 874,28
<b>Nouveau montant</b>	<b>28 305 795,69</b>

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché précité, en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours rubrique 020 – article 2031.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 avril 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Michel GAUTE**